

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 9 octobre 2012

Le coût économique et social de l'autisme

Déclaration du groupe des entreprises

Je souhaite tout d'abord féliciter Christel Prado qui a réalisé cet avis clair et synthétique en trente-cinq pages sur le coût économique et social de l'autisme, sujet très vaste et très complexe.

Notre groupe est particulièrement sensible à cet avis car l'un de nos anciens membres, Jean-René Buisson, avait, en effet, déjà abordé un thème voisin dans son avis sur *La pédopsychiatrie : prévention et prise en charge*.

La prise en compte de l'autisme en France a progressé en 1990 en développant le dépistage et le diagnostic. Il fut reconnu comme un handicap en 1995 puis devenu en 2005 handicap cognitif, le seul qui puisse s'améliorer. La connaissance de cette pathologie a également évolué et a permis de détecter de plus en plus de cas, ce qui explique qu'en 1960, ceci ne concernait qu'une naissance sur 2 000 et qu'aujourd'hui ce soit 1 sur 150.

Pourtant, à la lecture de l'avis, un constat est frappant, il concerne le manque de données disponibles pour évaluer le nombre de personnes concernées en France. Entre 250 000 et 600 000. Or, pour pouvoir évaluer le coût économique et social de l'autisme, il est indispensable de déterminer, en tout premier lieu, le nombre de personnes touchées. À défaut, toute évaluation serait aléatoire.

Le morcellement et l'accumulation des administrations et organismes intervenants sur le sujet ne favorisent pas un traitement efficient des besoins. Ceci ralentit, notamment, la mise en place de véritables plans d'actions et d'outils solides de pilotage.

Au travers des cinquante-deux propositions que comporte l'avis, la rapporteure propose des solutions qui sont, d'après le groupe des entreprises, de nature à grandement améliorer la situation des autistes. Se pose toutefois toujours la question du coût économique de la prise en charge de ce handicap.

Le texte y répond partiellement en indiquant, notamment, qu'il convient de mieux articuler les politiques sociales et sanitaires autour d'un parcours de vie afin de lutter contre l'empilement des dispositifs qui majorent les coûts.

La dépense publique est significative mais l'efficacité de cette dépense est relative. Les financements multiples et non coordonnés aboutissent à un coût unitaire élevé au regard des comparaisons internationales, sans atteindre toutes les personnes concernées.

Selon la rapporteure, une allocation forfaitaire n'apparaît pas non plus comme une solution, la mise en place de services adaptés étant privilégiée.

Le groupe des entreprises ne peut que souscrire aux préconisations de la section.

Le groupe des entreprises a voté favorablement cet avis.